

Initiatives ministérielles

rateur aux patients des services d'urgence des hôpitaux. Il a déclaré:

Si l'on impose des frais modérateurs, je crains que les moins bien nantis n'utilisent plus ces services parce qu'ils auront peur d'avoir à payer. Je n'accepterai jamais qu'on ait deux systèmes de soins de santé, un pour les riches et un pour les pauvres.

C'est un risque réel, et il a absolument raison. Il ajoute: «Si je peux faire quelque chose pour contrer cette loi, je vais le faire.»

Je pense donc que ce ministre devrait s'opposer très fermement à ce projet de loi qui réduira les paiements du FPE destinés aux services de soins de santé et à l'enseignement postsecondaire, un autre domaine très important.

Il devrait être le premier à prendre la parole pour dire qu'il n'appuie pas ce projet de loi, qui n'est rien d'autre qu'une façon très sournoise de couper le financement. En fait, on rognera sur les services de soins de santé pendant cinq ans, ce qui revient à dire qu'on élimine les paiements du FPE.

Dans son mémoire au Comité permanent des finances, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada déclare que le projet de loi C-20 est la quatrième tentative d'affilée du gouvernement de limiter la participation du gouvernement fédéral à l'assurance-maladie. Elle expose l'effet cumulatif de ces changements dans un tableau qui montre que, en 1992, le gouvernement conservateur aura réduit de 42 milliards de dollars au total sa participation au financement des services de santé.

Même si les libéraux ont dit aujourd'hui à quel point ils appuient l'assurance-maladie, nous savons aussi que l'ancien gouvernement libéral et même une ancienne ministre pour laquelle j'ai beaucoup de respect, soit M^{me} Monique Bégin, ont autorisé le financement global et les projets de loi qui établissaient le Financement des programmes établis. Bien sûr, M^{me} Bégin allait découvrir plus tard qu'il lui fallait défendre très fermement la position fédérale et limiter quelque peu le financement provincial tant que les gouvernements provinciaux ne souscriraient pas aux conditions de la Loi canadienne sur la santé.

Je tiens à rappeler ici que la Loi canadienne sur la santé, dont nous, Canadiens, sommes si fiers et que beaucoup d'Américains nous envient, pose cinq principes pour les soins de santé, principes qui fonctionnent bien dans notre pays. Nous avons l'un des meilleurs systèmes

de soins de santé au monde, et l'un des plus abordables au plan économique.

• (1320)

Ces cinq principes sont l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité—de telle sorte que les Canadiens qui déménagent d'une province à l'autre bénéficient des mêmes soins de santé—l'intégralité et l'administration publique. Ce sont là d'excellents principes, des principes éprouvés depuis que la Loi canadienne sur la santé a été promulguée.

J'espère que les Canadiens comprendront que des mesures comme le projet de loi C-20 et des projets de loi visant à miner le financement des soins de santé qui ont été adoptés l'an dernier, constituent une véritable tragédie et minent en fait la Loi canadienne sur la santé elle-même. Il sera littéralement impossible pour les gouvernements provinciaux d'assurer l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, l'intégralité et l'administration publique des soins de santé de la façon prévue dans cette loi si le gouvernement fédéral ne leur prête pas son concours financier.

Nous avons vu les gouvernements provinciaux imposer des frais modérateurs et recourir à d'autres moyens pour réduire l'accessibilité aux soins de santé, parce que le financement est insuffisant.

Je voudrais mentionner certains des points qui ont été soulevés devant le Comité des finances par les défenseurs des soins de santé de la Colombie-Britannique, que je félicite pour le mémoire qu'ils ont présenté au comité. Ce mémoire constitue un excellent examen de l'évolution et de la dégradation des services de soins de santé au Canada. Ils estiment que les principes de l'assurance-maladie universelle, tels qu'énoncés dans la Loi canadienne sur la santé, devraient être maintenus.

Le gouvernement conservateur a augmenté les compressions au point où les transferts aux provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire cesseront d'ici quelques années. Il ne s'agit pas seulement de compressions. C'est évidemment ce qu'il fait croire à la population, que ce sont des compressions dues au déficit. Il est vrai que les conservateurs aiment à blâmer les programmes sociaux pour le déficit.

La population doit savoir que ce ne sont pas seulement des compressions. Il s'agit en fait de l'abandon pur et simple d'ici cinq ans du financement de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie tel que nous le connaissons.